

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéInformation du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :**Unité de Gestion : A.I. DE L'AUNIS**

Prélèvement	00141349	Commune	ARDILLIERES
Unité de gestion	0202 - A.I. DE L'AUNIS	Prélevé le	jeudi 12 octobre 2023 à 08h54
Installation	UDI 000300 - R. DE AIGREFEUILLE-LE THOU	par	R.GUILLARD
Point de surveillance	0000000590 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ROBINET ÉVIER PRÉPARATIONS - SALLE DES FÊTES	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00141298 Référence laboratoire : 23101106460201

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,51 mg/L	2	1	Valeur hors limites
Nickel	21 µg/L	20		
Plomb	6,7 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00141349)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Teneur en Nickel supérieure à la valeur maximale autorisée. Elle peut être due à la nature du réseau de distribution d'eau desservant le point contrôlé (réseau intérieur). Il convient de recommander aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Un nouveau contrôle a été programmé.

La Rochelle, le 9 novembre 2023
 Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT